

DEC150422DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Cyril Nicaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8049 intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8049, intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge, dont le directeur est M. Cyril Nicaud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Pesquet, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement <sup>du</sup> ~~de la~~ directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne-la-Vallée, le 26 janvier 2015

Le directeur d'unité  
Cyril Nicaud



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126  
Centre Belle Epine  
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00  
F. 01 45 60 78 81

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014